

# V T S F

*La Voix des Travailleurs Sénégalais en France*

Journal de l'Union des Travailleurs Sénégalais en France/Action Revendicative

MEMORANDUM  
DE  
L'UTSF/AR

p.3

## Editorial

### L'horreur à Dakar

Plusieurs dizaines de morts, des centaines de blessés victimes d'intoxication : c'est le lourd et tragique bilan que nous connaissons après l'accident qui s'est produit à l'usine de la SONACOS Bel Air, le mardi 24 mars 1992 aux alentours de 13 h 30.

Notre pensée va aux victimes, ces travailleurs qui ont laissé leur vie, et à ceux qui sont dans les hôpitaux dont certains luttent contre la mort.

Les profondes condoléances de l'Union des Travailleurs Sénégalais en France/Action Revendicative à chacune des familles touchées directement par cette tragédie, aux travailleurs du Sénégal meurtris, à notre peuple dans le choc.

Dès que nous avons pris connaissance de l'étendue du désastre, nous avons adressé un télégramme à Monsieur le Consul Général du Sénégal en France.

A tous, nous disons que la communauté sénégalaise de France partage la douleur, partage la colère et des exigences :

- une enquête rigoureuse et indépendante de la direction de l'usine doit être conduite et ses conclusions communiquées dans les meilleurs délais à l'opinion.

- procéder à une indemnisation correcte, rapide des victimes et à leurs ayant droit.

Cette catastrophe a mis une nouvelle fois en lumière des fautes graves, des insuffisances et même de l'irresponsabilité.

En effet, comment après 32 ans d'indépendance, notre pays n'a-t-il pas doté nos sapeurs pompiers et les services de la protection civile des moyens les plus élémentaires pour sauver des vies humaines dans de telles circonstances. Même les masques à gaz ont fait défaut !

Les images insoutenables diffusées par les chaînes de télévision ont montré des blessés graves allongés au sol faute de lit dans nos hôpitaux délabrés, où nos braves médecins démunis de médicaments et instruments adéquats sont restés presque impuissants face au drame. C'est la responsabilité du gouvernement qui est sous ce rapport gravement engagée.

Le gouvernement, les organisations des travailleurs dans les entreprises petites et grandes, privées et publiques, doivent tirer tous les enseignements de cette catastrophe industrielle et mettre en œuvre les mesures nécessaires de prévention en particulier dans les zones à haut risque.

Notre peuple doit exiger du gouvernement des moyens et des mesures pour la prévention, la sécurité dans les lieux de travail, la protection civile dans le pays.

Il est insupportable, y compris pour la dignité de notre pays et de son peuple, de constater qu'au moindre incident ceux qui nous gouvernent sont contraints de faire appel à la solidarité internationale pour faire face aux obligations de l'Etat.

Cette tragédie a mis en relief une autre insuffisance: plusieurs heures après l'accident, l'Ambassade et le Consulat ont été dans l'incapacité de fournir des informations utiles aux Sénégalais de France inquiets sur le sort de leurs proches. Nous pensons que le Ministère des Affaires Etrangères et celui des Emigrés devraient trouver le moyen de combler, en liaison avec les représentations du Sénégal à l'étranger, ces lacunes.

C'est la première catastrophe industrielle majeure du Sénégal, qu'elle soit la dernière !

### APPEL A LA MOBILISATION POUR LA SATISFACTION DE NOS REVENDICATIONS

L'Union des Travailleurs Sénégalais en France/Action Revendicative (UTSF/AR) avait appelé à une manifestation devant le Consulat du Sénégal à Paris le 18 Mai 1991 pour la satisfaction de nos revendications, à savoir:

- le paiement des mandats envoyés à nos familles;
- la fin des tracasseries, racketts et humiliations de la douane contre les citoyens sénégalais, en particulier les émigrés en vacances;
- l'annulation de l'augmentation honteuse du timbre du passeport de 10.000 FCFA à 25.000 FCFA (200 FF à 500 FF);
- la renégociation des accords sociaux entre la France et le Sénégal en matière d'allocations familiales et de sécurité sociale;
- l'annulation de la taxe d'entrée et de sortie du territoire sénégalais de 4.000 FCFA (80 FF);
- le droit de vote aux élections nationales du Sénégal.

Depuis cette manifestation, aucune réponse officielle du gouvernement sénégalais n'est parve-

nue à notre organisation, qui avait ce jour-là déposé auprès des autorités consulaires un mémorandum sur ces questions.

Concernant les passeports, le gouvernement sénégalais a été obligé par la rue de reculer, pour porter le prix du timbre du passeport de 25.000 FCFA à 15.000 FCFA (500 FF à 300 FF) et la durée de validité de 6 ans à 8 ans. C'est une victoire, certes, mais nous devons continuer de refuser les différents prix du timbre du passeport, que nous considérons comme une manière de diviser les Sénégalais.

S'agissant des mandats, le gouvernement sénégalais a mis en place, selon ses dires, un système: à savoir que l'argent des mandats venant de la France et de l'Italie ne passera plus par la Trésorerie du Sénégal, mais directement par l'OPT. En dépit de quelques améliorations ici et là, la situation reste presque inchangée.

Dans le Soleil du 10 Juillet 1991, en réponse indirect à notre manifestation, Madame Mata Sy Diallo, Ministre Déléguée chargée des Emigrés, avait fait comme d'habitude à l'égard des émigrés et leurs familles: toujours du mépris et des provocations.

En effet, concernant la douane, sa réponse a été de dire que le gouvernement ne peut pas éditer un code de douane spécial pour les émigrés. Comme si c'est cela que nous demandons! Nous demandons à Mme le Ministre d'apporter des preuves que les Sénégalais émigrés ont demandé un code particulier! Car ce n'est pas la première fois que Mme le Ministre accuse les émigrés et diffuse de fausses informations; déjà à l'époque, elle a prétendu que l'augmentation du prix du timbre du passeport était à la demande des Sénégalais en France!

Toujours dans le même article du Soleil, elle qualifie notre manifestation d'absurde. Un réel mépris

pour le millier de personnes qui a manifesté le 18 mai devant le Consulat.

Elle précise aussi que le gouvernement est ferme sur la question de la douane et que les douaniers ont reçu l'ordre d'arrêter toutes les voitures et fouiller tous les voyageurs partout dans le pays. Nous pouvons donc considérer que les vexations et humiliations que nous subissons sont des ordres du gouvernement sénégalais! Tous les émigrés sénégalais et leurs organisations doivent donc y répondre clairement.

Depuis le mois d'Octobre 1991, l'UTSF/AR a tenu plusieurs réunions de bilan avec les Sénégalais, après la manifestation du 18 mai 1991, pour coordonner avec eux les futures actions. Tous réclament qu'on mette fin au banditisme de certains douaniers sénégalais contre nous émigrés, mais aussi tous les sénégalais de l'intérieur du pays.

Le Congrès de notre organisation devra décider d'une action concrète sur cette question des tracasseries douanières. Nous devons également tout faire pour que les organisations syndicales du Sénégal apportent à nos revendications en direction du gouvernement sénégalais un soutien à la hauteur de la gravité de la situation.

Le Secrétariat Exécutif

#### La Voix des Travailleurs Sénégalais en France

40, avenue Boileau  
94500 Champigny/Marne

#### Comité de Rédaction

Dia Saliou  
Dia Anta  
Dérne Mamadou  
Ly Sada  
Sall Abdoul  
Samb Assane  
Sow Cheick  
Sy Djiby

Directeur de publication :

Djiby Sy

Coordinateur :

Assane Samb

ISSN: en cours

#### ACTIVITES DU SECRETARIAT EXECUTIF

En raison de son caractère volumineux, nous n'avons pas pu publier dans ce N° le Comte Rendu détaillé des activités du Secrétariat Exécutif depuis le dernier congrès. Il est édité à part et disponible pour les congressistes.

## MEMORANDUM

*Ce mémorandum a été déposé par la délégation de la manifestation du 18 mai 1991 au Consulat du Sénégal. Nous le portons ici à la connaissance du public, et dans l'article en encadré, nous faisons le point là-dessus*

### Les mandats

Sans les mandats envoyés par les émigrés sénégalais, nous pouvons dire sans aucune exagération que des régions entières du Sénégal seraient dans la situation de certaines régions de la corne de l'Afrique. C'est dire donc l'importance de cette question. Nous avons espéré des améliorations dès le premier semestre 1990 après une série d'actions que notre Organisation a impulsé : correspondances et rencontres avec les autorités, pétitions avec des milliers de signatures remises aux autorités, manifestation, etc...

Rien n'y fait, quelques semaines d'améliorations, puis les mauvaises habitudes consistant à utiliser les mandats à d'autres fins reprennent, mettant ainsi dangereusement les conditions d'existence de nos familles en cause.

Les travailleurs immigrés continuent de souffrir de cette situation, le transport par des personnes de sommes parfois trop importantes représente des risques majeurs.

L'obligation imposée par l'administration des douanes françaises d'une déclaration préalable des devises transportées d'un montant égal et supérieur à 50 000 FF (2.500.000 CFA), constituent de nouvelles et supplémentaires difficultés.

Le gouvernement doit prendre des mesures définitives pour le paiement régulier, sur l'ensemble du territoire du Sénégal, des mandats envoyés de tous les pays par nos compatriotes.

### Les tracasseries de la douane

C'est la revendication la plus ancienne formulée par les immigrés; ça fait plus de 25 ans que les travailleurs sénégalais répètent la même chose, devant toutes les autorités compétentes : la douane aux frontières !!!

Les multitudes de contrôle à l'intérieur du pays sur les routes menant vers les régions du Sénégal Oriental, de la Casamance, du fleuve doivent cesser! Sommes-nous des Sénégalais et au Sénégal:

voilà les genres de questions qu'un immigré se pose s'il revient dans son (?) pays. C'est grave et dangereux pour le présent et le devenir du Sénégal. Le gouvernement doit cesser de jouer avec le

## Le point sur nos revendications

### Les mandats :

Depuis la manifestation du 18 mai 1991, le gouvernement sénégalais s'est engagé à nouveau, par la mise en place d'un nouveau mécanisme de compensation des mandats par la France, à en assurer le paiement régulier. Les mandats sont payés depuis avec des délais qui varient suivant les régions et les localités. Les Sénégalais comment à reprendre le chemin de a poste, mais pas tous.

Nous souhaitons être tenus au courant de tout mandat non payé dans les délais acceptables.

### Les tracasseries de la douane

Le gouvernement n'a pas encore compris notre colère et celui de tous les sénégalais de France. Les humiliations et confiscations se poursuivent, et parfois s'aggravent.

Nous relèverons sûrement ce déli par des décisions du Congrès.

### Le droit de vote

Le nouveau code électoral discuté et adopté par la quasi-totalité des partis politiques au Sénégal et voté par l'Assemblée Nationale a introduit le droit de vote pour les Sénégalais établis à l'étranger. Une injustice réparée.

### Le timbre du passeport

La manifestation du 18 mai 1991 devant le consulat organisée par l'UTSF/AR a été un élément décisif qui a obligé le gouvernement à diminuer le prix du timbre du passeport. Porté de 200 FF à 500 FF, il a été ramené à 300 FF. Ce n'est pas le Pérou, mais il y a du mieux!

### La taxe d'aéroport

Le ministre du tourisme Jacques Baudin avoue dans Jeune Afrique N° 1610 du 6/12 Novembre 1991 que cette taxe a été imposée par la Banque Mondiale pour le rétablissement des finances publiques du Sénégal. Nous disons que c'est à ceux qui ont mis les finances publiques en difficulté de payer et pas nous! Notre revendication de la suppression de cette taxe demeure.

### Allocations familiales et sécurité sociale

Toujours pas de négociations sur ce dossier entre le Sénégal et la France, mais seulement une négociation pour retenir une date.

Le Ministère des Emigrés et le Consulat ont sollicité les contributions des associations; l'UTSF/AR a mis noir sur blanc ses propositions et transmis au Consulat. Mettez-vous autour d'une table et discutez enfin!

### Ouverture du Consulat le Samedi matin

Le Consulat reste toujours fermé le Samedi matin. Tout en notant les améliorations dans l'accueil et l'établissement des documents administratifs, nous disons que l'ouverture du consulat le Samedi matin répondrait à un réel besoin.

feu. Nos compatriotes que nous avons rencontré durant toute la campagne à travers la France sont au bout de la patience, face aux chantages de l'immobilisation injustifiée des bus transportant nos compatriotes au cœur du pays. A chaque fois, il faut donner de l'argent à des douaniers qui ne travaillent souvent que pour leur propre compte. Le gouvernement étant seul responsable de cette situation doit y mettre un point final.

## Renégociation des accords entre le Sénégal et la France

### 1 - Sur les allocations familiales

C'est un des domaines qui n'a pas connu d'améliorations significatives pour les travailleurs sénégalais en France et leurs familles à cause d'une négligence de nos autorités.

Les accords datant de 1976 prévoyant un versement par la partie française de 35 F par enfant et par mois jusqu'à seulement quatre enfants pour une famille demeurée au pays d'origine, n'ont été renégociés qu'en 1986; c'est-à-dire pendant dix ans, aucun ajustement. La révision de 1986 a permis d'obtenir de maigres résultats au regard de ce que tous les autres pays d'émigration ont négocié et obtenu de la France.

La participation française est passée de 35 F à 54 F par enfant et par mois. Mais rien ne change pour la famille d'un immigré puisqu'elle perçoit 15 F (750 F CFA) par enfant et par mois quelque soit le montant payé par la France.

Nous engageons le gouvernement à entreprendre de véritables négociations sur la base rigoureuse des intérêts de nos compatriotes avec la France, afin d'obtenir au moins les mêmes montants que les pays du Maghreb.

Nous demandons à ce que la caisse française verse directement les prestations à la personne qui a la charge des enfants, l'épouse le plus souvent.

Dans l'immédiat, nous invitons la caisse de sécurité sociale sénégalaise à examiner les possibilités de simplification des procédures de constitution des dossiers et à mettre en place des moyens plus transparents de sa

gestion. Tout paiement devrait s'accompagner d'un bulletin de décompte portant sur la période, le montant et les enfants concernés.

### 2 - Sur la sécurité sociale

Plusieurs pays qui ont des émigrés en France ont négocié et obtenu de la France une couverture sanitaire pour le travailleur en congé dans son pays d'origine; cette couverture est étendue aux membres de la famille demeurés au pays. Notre gouvernement devrait soulever avec plus de ténacité cette question avec les autorités françaises. Ce n'est pas une faveur que nous sollicitons puisque nous avons les mêmes devoirs en matière de cotisations que nos autres camarades.

### Droit de vote aux élections du Sénégal

Partie intégrante de notre peuple, l'émigration sénégalaise est pourtant considérée jusqu'ici par notre gouvernement comme des citoyens de seconde zone. Il nous est refusé la possibilité de participer comme tout citoyen aux choix décisifs qui engagent l'avenir de notre pays.

Les ressortissants sénégalais en France sont les seuls immigrés qui n'ont pas la possibilité de se rendre dans leurs consulats pour les opérations de vote de leur pays. Comment alors pourrions-nous être à l'aise dans le débat qui agite périodiquement la société française sur le droit de vote des immigrés aux élections locales en France, puisque nous immigrés sénégalais, n'avons même pas le droit de participer à l'élection de notre Président de la République et de nos députés !

Nous invitons les plus hautes autorités du Sénégal, les formations politiques sans exclusive à corriger cette aberration, faute de quoi, c'est la crédibilité même des élections qui se trouverait affectée du fait que près d'un tiers du corps électoral national réside à l'étranger.

### Ouverture de tous les services consulaires le samedi matin.

Le consulat général à Paris est fermé durant les fêtes sénégalaises et françaises; contrairement aux principaux consulats ayant des ressortissants en nombre impor-

tant, il est fermé le samedi.

Avec la précarité et l'instabilité de l'emploi, il est de plus en plus impossible pour nos compatriotes de se libérer en semaine pour diverses formalités. Nous préconisons une ouverture de tous les services au moins le samedi matin, sans ignorer le droit du personnel consulaire au repos hebdomadaire. Les autorités concernées doivent trouver les solutions adéquates; nous sommes disposés à en discuter.

### Il faut annuler la seconde augmentation du timbre passeport

Nous savons maintenant que pour procéder à la seconde augmentation du prix du timbre passeport (500 F - 25 000 CFA), l'ancien Ministre des Finances a déclaré au Sénégal que ce sont les émigrés qui ont fait cette demande !

Non seulement cette augmentation est scandaleuse du fait de son montant trop élevé, mais aussi du fait que pour se justifier les autorités n'ont pas hésité à opposer les Sénégalais entre eux. C'est grave.

Puisqu'il est établi que c'était du faux, nous réclamons l'annulation de la seconde augmentation intervenue au mois de mars 1991.

Notre demande est d'autant plus justifiée à cause des conditions difficiles d'attribution des passeports à Dakar, et de sa durée de validité.

Il faut aller vers une décentralisation des lieux de dépôts et de retraits dans Dakar et dans les régions, mettre un arrêt à la corruption qui prévaut au service des passeports du Ministère de l'intérieur ; en effet, il est fréquent que les travailleurs soient contraints de donner de l'argent à des démarcheurs divers qui sont souvent de connivence avec des commissaires pour l'obtention d'un passeport.

### Il faut annuler la taxe de 80 F (4000 CFA) d'entrée et de sortie du territoire

Cette taxe instituée sans aucune concertation handicape les émigrés et leurs familles déjà confrontées aux tarifs aériens élevés, et des conditions de franchises bagages moins avantageuses qu'auparavant - 30 kg au lieu de 40 Kg - pour le tarif travailleur.

# ACTION REVENDICATIVE

## DOSSIER SUR LES TRACASSERIES DE LA DOUANE Le Sénégal est-il un Etat de droit?

Nous reproduisons ci-après en fac-similé (p.6 et 7) deux correspondances sur la question de la douane : une lettre du Secrétariat Exécutif adressée au Directeur Général de la Douane au Sénégal, M. Baye Diop, avec des documents prouvant le racket, et la réponse de celui-ci.

C'était en Octobre 1990. M. Baye Diop nous disait alors dans sa réponse avoir transmis nos doléances à ses services "pour que de tels agissements ne se reproduisent plus".

Au regard de la situation actuelle, nous pouvons dire que soit les services de M. Diop n'ont pas reçu ses instructions, soit ils ont préféré les ignorer. Car la situation ne fait que s'empirer et la limite du supportable est ici dépassé. Comme le montre les 2 PV de confiscation par la brigade de Dagana (parmi des dizaines d'autres cas qui nous sont quotidiennement signalés), on vous saisit maintenant n'importe quoi, si vous avez le malheur d'avoir une "tête d'émigré" : des piles, un drap, du thé..., tout y passe.

Les paroles, ça suffit: il faut des actes concrets des autorités. En ce qui nous concerne, nous prendrons toutes nos responsabilités; face à ce que nous considérons comme une véritable irresponsabilité.

REPUBLIQUE DU SENEGAL  
SERVICE DES DOUANES  
N° J38531

Brigade de Dagana  
M. Jamba Touré, demeurant à Agoua  
rue ....., ayant enfreint la réglementation douanière, a été dépossédé par nous J.M. Mbengue agents des Douanes, des marchandises saisies, décrites ci-après confisquées en vertu de l'article 253 de la loi 74 48 du 18 Juillet 1974 et textes modificatifs.

NATURE DES MARCHANDISES	POIDS, VOLUME, METRAGE approximatifs
01 (un) drap de lit	/
01 (un) Capotus tissu	

Reconnu exact  
Le Dépossédé.

Reçu : Minutie N° .....

Le Chef de .....



REPUBLIQUE DU SENEGAL  
SERVICE DES DOUANES  
N° 040073

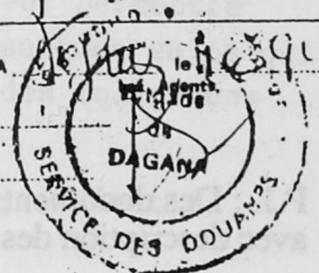
Brigade de Dagana  
M. Moussa B., demeurant à Matam  
rue ....., ayant enfreint la réglementation douanière, a été dépossédé par nous agents des Douanes, des marchandises saisies, décrites ci-après confisquées en vertu de l'article 253 de la loi 74 48 du 18 Juillet 1974 et textes modificatifs.

NATURE DES MARCHANDISES	POIDS, VOLUME, METRAGE approximatifs
1 paquet de Batterie Piles Wolter	20 Piles

Reconnu exact  
Le Dépossédé.

Reçu : Minutie N° .....

Le Chef de .....



# **ACTION REVENDICATIVE**

## **Union des Travailleurs Sénégalais en France/ Action Revendicative**

40, avenue de Boileau  
94500 Champigny/Marne

Champigny, 22/10/90

N/Réf.: Douanes SEN/90

A Monsieur Mamadou MBaye Diop,  
Directeur Général de la Douane  
Place de l'Indépendance  
Dakar - Sénégal

Monsieur le Directeur Général,

Nous avons l'honneur de vous adresser cette lettre, pour attirer votre attention sur certains problèmes graves qui risquent de ternir l'image de notre douane.

Depuis plusieurs années, nous avons attiré l'attention de notre gouvernement sur cette situation qui, tôt ou tard, si aucune solution n'est trouvée, nous conduira à la dérive. Les comportements de certains de nos agents ne sont pas dignes de ceux qui sont chargés de protéger notre économie. Nous distinguons leurs responsabilités de celles du gouvernement.

Nous nous posons toujours des questions sur la signification des multiples postes de douanes à l'intérieur du pays. Exemple : Yoff et Patte d'Oie, Rufisque et Tivaouane, Thiès et Louga, Dagana, Podor et Haère-Lao, Ourossogui et Matam, Goudiry et Bakel, etc. A tous ces postes, on arrête toutes les voitures qui passent pour mener de véritables rackets, humiliations et violences en direction de nos populations, particulièrement les émigrés qui reviennent au pays. Pourtant, ces populations-là ne peuvent être soupçonnées d'être ni des trafiquants ni même des commerçants. La responsabilité du gouvernement est ici engagée, car les activités de ces douaniers ne sont un secret pour personne.

Nous disons publiquement au gouvernement : Attention!, car quand des citoyens commencent à se demander s'ils sont citoyens à part entière ou des catégories différentes, cela peut mener loin. Nous disons : oui, aucun citoyen digne de ce nom ne peut accepter d'être humilié, maltraité et racketté par des agents de l'Etat qui touchent leurs salaires à la fin du mois. Aujourd'hui, la liberté de circuler à l'intérieur du pays est menacée. Plus de 80% des douaniers et gendarmes travaillent pour leurs comptes. La douane aux frontières! Les citoyens doivent être respectés. Aucun agent de l'Etat ne doit les considérer comme des bandits.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de notre haute considération.

Pour le Secrétariat Exécutif,  
M. Djiby Sy,  
membre du Secrétariat Exécutif,  
Secrétaire au Relations Extérieures et aux Revendications.

P.J. : Des documents prouvant un racket de douaniers contre une mission de Dental Fuuta Tooro, avec description des événements

Ampliation:

M. Abdou Diouf, Président de la République

M. Moussa Touré, Ministre de l'Economie et des Finances.

# ACTION REVENDICATIVE

I.D/YG

REPUBLIQUE DU SENEGAL

DIRECTION GENERALE  
DES DOUANES

N° 4517 DGD/BC

Dakar, le 14/11/1990

CONFIDENTIEL

*Le Directeur Général des Douanes*

à M. on sieur le Secrétaire Exécutif  
de l'Union des Travailleurs Sénégalais  
en France  
40, Avenue Boileau  
94500 - Champigny/Marne

- FRANCE -

O B J E T : Tracasseries des contrôles douaniers sur  
les immigrés.

REFERENCE : V/Lettre du 22/10/1990

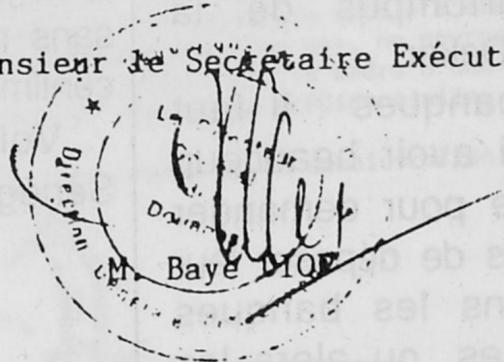
Monsieur le Secrétaire Exécutif,

J'accuse réception de votre lettre rappelée en référence par laquelle vous me faites part des difficultés rencontrées par les membres de votre association à l'occasion des contrôles douaniers sur route, lorsqu'ils rentrent au Sénégal soit pour raison de congé, soit lors de leur retour définitif.

En réponse, je vous fais connaître que j'ai transmis vos doléances à mes services compétents pour que de tels agissements constatés ne se renouvellent plus.

Pour ne pas vous mettre en porte à faux avec la réglementation douanière, j'ai demandé à notre Conseiller Commercial à Paris d'animer des conférences et causeries auprès de vos membres, pour leur permettre d'être informé sur l'essentiel de la réglementation douanière surtout en ce qui concerne l'aspect contrôle des voyageurs, de leurs bagages et des tolérances qui leur sont accordées.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire Exécutif,  
l'assurance de ma considération distinguée./



### **La confiance!**

#### **Les belles paroles ne suffisent pas.**

Demander aux travailleurs sénégalais vivant en France d'avoir confiance, c'est se tromper de porte!

Le Ministre des Emigrés, les responsables de certaines banques sénégalaises, d'organismes assurances et de l'habitat (tel la SICAP ou les HLM) font la navette entre Dakar et Paris pour convaincre les émigrés, et leur demander d'avoir confiance.

En France, la confiance ne manque pas chez les émigrés. C'est à Dakar qu'il faut la changer! On peut citer plusieurs exemples:

- Les mandats. Sur ce problème toujours d'actualité, nous avons toujours confiance en la Poste sénégalaise. Mais tout ce que nous voyons, c'est que nos mandats sont détournés pour boucher des trous qui ne sont pas causés par nous.

- Les allocations familiales: plusieurs centaines de sénégalais qui travaillaient ou travaillent toujours en France n'ont pas encore touché un centime d'allocations familiales; leurs allocations sont détournés par des fonctionnaires corrompus de la Caisse de Dakar.

- Les banques : il faut aujourd'hui avoir beaucoup de courage pour demander aux émigrés de déposer leur argent dans les banques sénégalaises, ou alors les prendre pour des enfants. De l'USB à la BNDS, des millions

et des millions épargnés par les émigrés sont bloqués à la surprise des épargnants, qui depuis plus de deux ans n'arrivent pas à récupérer leur argent.

- La BHS (Banque de l'Habitat du Sénégal) ne laisse aucun bon souvenir aux émigrés, qui espéraient trouver une maison à Dakar ou dans les grandes villes du Sénégal.

-La douane et ses tracasseries : de Yoff aux villages les plus reculés, les citoyens sont humiliés, rackettés et maltraités tous les 100m par des agents de l'Etat. Un véritable banditisme sur les citoyens honnêtes sans défense.

Nous ne refusons pas le dialogue. Mais sans les actes, la confiance ne verra jamais le jour.

**Djiby Sy,**  
Secrétaire aux Relations  
Extérieures et Revendications de  
l'UTSF/AR

### **TEMOIGNAGE SUR LA DOUANE**

J'ai, comme d'autres, eu des problèmes avec des douaniers lors de mon récent séjour au pays. Après que j'ai ouvert mes bagages à la gare de Dakar sur la demande des douaniers, ces derniers m'ont demandé de payer une T.S.. J'a refusé de payer car dans mes bagages, il n'y avait que des tissus "légos" et des effets que j'avais acheté à Dakar même. Enfin de compte, j'ai été voir le Directeur des Douanes qui se trouve dans un autre bureau. Il m'a demandé où j'avais acheté mes affaires; je lui ai répondu que c'est à Dakar même. Il m'a alors donné un papier pour aller récupérer mes bagages.

Le douanier qui m'avait demandé de payer était là en train de faire des entrées et sorties dans les bureaux. C'est à ce moment que je suis venu lui présenter le papier que le Directeur m'avait donné et j'ai pris tous mes bagages sans rien payer. Je leur ai dit : "Si vous devez avoir un centime, ce n'est pas avec moi".

Voilà comment travaillent certains douaniers au Sénégal.

**Saada Ly - Drancy**

## LE DROIT DE VOTE DES EMIGRES Le fruit d'une longue lutte

Avec le nouveau code électoral, le droit de vote lors des élections au Sénégal est acquis pour les émigrés.

Ce n'est pas venu comme ça : c'est le fruit d'une longue lutte dans laquelle notre organisation a pris une large place. A l'époque on nous affirmait l'impossibilité matérielle de tenir des bureaux de vote à l'étranger (voir la lettre ci-dessous du Ministre de l'intérieur de l'époque; Ibrahima Wone, adressée à notre organisation). La victoire aujourd'hui arrachée prouve que l'"impossible" peut devenir possible dès lors que les travailleurs se mobilisent.

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

N° 0740 / M. INT. - CAB / 4.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

DAKAR, le 09 FEV. 1987 198

CABINET

Le Ministre de l'Intérieur

Monsieur Mamadou DEME  
Secrétaire à l'Organisation, chargé des  
Affaires Administratives - Union des  
Travailleurs Sénégalais en France  
Action Revendicative - B.P. 148  
75.523 PARIS CEDEX 11 - FRANCE -

Monsieur,

Par lettre du 20 janvier 1987, vous me faites part du désir des citoyens sénégalais établis à l'étranger de participer aux prochaines élections présidentielles et législatives prévues dans notre Pays.

Je ne peux malheureusement que vous confirmer les termes de ma précédente réponse du 21 janvier 1985, à savoir que le Code électoral, dans son état actuel, ne permet pas aux Sénégalais de voter lorsqu'ils ne sont pas présents sur le territoire national (et même dans la circonscription électorale où ils sont inscrits) le jour du scrutin.

L'article L.13 du Code électoral fixe les conditions dans lesquelles les citoyens sénégalais établis à l'étranger et immatriculés au Consulat du Sénégal peuvent être inscrits sur une liste électorale (y compris, dit l'article L.13, en dehors des périodes de révision).

Mais seuls peuvent voter les citoyens qui se présentent personnellement le jour du scrutin dans le bureau de vote (et il n'est prévu de bureau de vote que dans les communes et communautés rurales du Sénégal; donc les sénégalais expatriés ne pourront participer au scrutin que s'ils sont présents au Sénégal le jour de l'élection.

Si l'on peut, bien sûr, regretter que les citoyens sénégalais établis à l'étranger ne puissent exercer leurs droits civiques, les études entreprises par les pouvoirs publics pour trouver une solution n'ont pu, pour le moment, aboutir à une révision du Code électoral sur ce point à cause des difficultés juridiques/matérielles que soulève ce problème.

En effet, d'une part, la mise en place d'un système de vote par correspondance ou procuration serait à la fois complexe, onéreux et source de fraudes; et, d'autre part, l'ouverture de bureaux de vote à l'étranger que l'article L.9 du Code électoral actuel n'autorise pas, ne pourrait se concevoir que pour le seul scrutin qui s'exerce dans le cadre d'une circonscription électorale unique, à savoir l'élection présidentielle.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée. /.

Le Ministre  
Ibrahima WONE

## FOYER ADEF D' ETAMPES Une lutte longue mais victorieuse

En 1979, les 216 résidents du foyer ADEF d'Etampes sont entrés en lutte pour obtenir l'amélioration de leurs conditions de vie et d'hébergement. Dans chaque chambre de 12 m<sup>2</sup> il y avait 3 lits.

Compte tenu des horaires de travail différents des résidents avec les équipes, c'était très dur. L'ADEF n'a rien voulu comprendre, elle assigna les résidents devant les tribunaux. C'est l'échec du tribunal d'instance jusqu'à la cour de cassation.

Coincée, l'ADEF abandonne la gestion du foyer en 1984; fuit ses responsabilités dans l'espoir d'entamer la détermination des résidents unis derrière leur Comité de Résidents.

Ces derniers organisent la gestion autonome provisoire. Tout fonctionne alors: pas une seule fois il n'y a eu de coupure de courant, de gaz, d'eau; les autres prestations sont assurées par les résidents. Une expérience qui durera 6 ans.

En Septembre 1990, sous l'égide de M. le Sous-Préfet d'Etampes, un accord a été signé entre une nouvelle société de gestion, la Soundiata, et les représentants des résidents, avec à la clef des engagements de rénovation complète du foyer qui compte 4 étages et 72 chambres désormais occupées à deux.

La Soundiata s'est installée; les travaux de rénovation sont engagés; deux niveaux, le 4ème et le 3ème, sont presque finis.

Tout au long du conflit, l'Union des Travailleurs Sénégalais en France/ Action Revendicative n'a pas manqué d'apporter son soutien aux résidents qui ont également bénéficié de l'appui des organisations démocratiques locales et de la municipalité, qui ont tous vérifié le sens des responsabilités et le sérieux des résidents.

Chelck Sow- Etampes

## A CHAMPIGNY L'UTSF/AR toujours présente sur le terrain

1- Ecole : comme l'année dernière, encore des fermetures de classes. Les parents d'élèves, leurs syndicats, les enseignants et leurs syndicats, ainsi que la municipalité se sont tous mobilisés pour faire échec à la fermeture de classes. Déjà, les classes sont surchargées.

2- Droit au logement et à l'amélioration des logements sociaux : la rénovation des cités Bois l'Abbé et Mordacs engagée par la ville de Paris, propriétaire de la majorité des immeubles des deux cités, a mobilisé les habitants, qui ont demandé que les loyers ne soient pas augmentés. La lutte a déjà payé.

3- Depuis plus de deux ans, les travailleurs de l'usine Air Liquide luttent pour le maintien de leur entreprise à Champigny. En plus de leurs syndicats, ils ont le soutien de la municipalité, des associations et habitants de Champigny. Notre association, par sa sous-section de Champigny, a été

## ARPAGON La SONACOTRA doit céder

Les résidents du foyer SONACOTRA d'Arpajon sont en lutte depuis 4 ans. Pourquoi?

D'une part, ils demandent l'amélioration de leurs conditions d'hébergement, contre les loyers illicites pratiqués par la Direction de la SONACOTRA.

D'autre part, ils luttent pour leur dignité de travailleurs et les libertés élémentaires.

Cette lutte n'est pas isolée car elle est à relier à celle de plusieurs foyers de la région parisienne.

Rappelons que la SONACOTRA est une société semi-publique; elle a été fondée en 1957 et gère actuellement plusieurs centaines de foyers dans toute la France. Dans certains foyers comme à Arpajon, la SONACOTRA fait payer par les travailleurs non seulement les murs des foyers déjà construits par l'intermédiaire des subventions du FAS, avec l'équivalent d'un loyer normal, mais le financement des chambres vides. La SONACOTRA n'a jamais respecté les normes minimums en matière de logement; elle a peu à peu divisé les chambres avec des cloisons en contre-plaqué, ce qui a donné des pièces de 4,5 m<sup>2</sup> à 6 m<sup>2</sup>, évidemment très bruyantes de l'une à l'autre.

Plus que jamais, les résidents du Foyer SONACOTRA d'Arpajon doivent se mobiliser pour obtenir la satisfaction de leurs justes et légitimes revendications. Pour cela, ils peuvent compter comme jusqu'ici sur le soutien de l'UTSF/AR.

Abdoul Sall - Arpajon

toujours présente dans cette lutte. L'entreprise est toujours à Champigny, mais la direction n'abandonne pas le projet de le déménager. La lutte continue.

4- Contre le racisme et la délinquance: notre sous-section est membre de l'Office Municipale des Migrants de Champigny, avec des organisations françaises, algériennes, marocaines, tunisiennes, des résidents des foyers, des Portugais et l'Association Racine Noire qui rassemble des Antillais et Africains. Tous ensemble, nous refusons le racisme et la délinquance dans notre ville:

\* plusieurs sorties sont organisées par l'Office avec les organisations;

\* deux fêtes sont organisées chaque année par la municipalité. Deux fêtes de quartiers, Municipalités-Associations, sont organisées à Bois l'Abbé et Mordacs;

\* l'Office organise une fête tous les mois de Novembre en collaboration avec toutes les associations.

5- la sous-section organise chaque année un réveillon du 31 Décembre avec les familles.

Djiby Sy - Champigny

## ACTIVITES DE LA SOUS-SECTION DE DRANCY

Nous sommes intervenus auprès de la Préfecture de Bobigny pour faire régulariser la situation administrative de deux familles maliennes. Aujourd'hui, leur situation est régularisée; chacune des épouses a obtenu sa carte de séjour valable 10 ans.

## LUTTE POUR LE LOGEMENT A PARIS N'oubliez pas les familles de la Villette!

La question du logement est devenu à Paris un véritable casse-tête pour les immigrés et les Français de revenus modestes. Ceci en raison des politiques inflationnistes au niveau des loyers, du ralentissement de la construction d'habitats sociaux, mais aussi en raison d'une claire ségrégation en matière de logement. Alors que 117.000 logements sont vacants à Paris, l'association Droit Au Logement (DAL) dénombre 65.000 mal-logés dont une majorité d'immigrés.

Entassement des familles dans des locaux exigus et insalubres, passage prolongée par des cités dortoirs de transit, voire impossibilité pure et simple de trouver un abri : voilà le lot quotidien des immigrés en matière de logement. Et la campagne raciste haineuse qui se développe n'arrange rien.

Des initiatives sont en cours, telle la mise en place d'un Collectif contre les

expulsions sans relogement dont l'UTSF/AR est partie prenante avec DAL, la CNL, la CGL et bien d'autres organisations. Ce Collectif est l'expression du besoin d'une riposte unitaire sur la question du logement, comme l'a montré l'exemple du Quai de la gare.

Cet exemple a aussi montré de manière éloquent que personne ne peut résoudre nos problèmes à notre place. Au quai de la gare, ce sont bien les familles qui ont occupé le chantier de la Grande Bibliothèque de Juillet à Décembre 1991, en bravant les rigueurs de l'hiver, qui ont été le socle de la mobilisation. Notre organisation, au niveau national et au niveau de sa section de Paris Ile de France, a pris part à cette lutte.

La lettre que nous reproduisons ci-après est celle que des familles hébergées au Centre de l'Armée du

Salut de la Villette ont envoyée en Novembre au Préfet de Police de Paris. Ces familles, dont 4 familles sénégalaises, sont là depuis 6 ans, dans des conditions inhumaines, en attente d'un logement définitif.

Notre organisation, par sa section de Paris notamment, est engagée dans cette lutte depuis le début. Elle a été l'initiateur d'occupations de services sociaux et de mairies, pour que ces familles trouvent un logement. Aujourd'hui encore, elle est avec les familles dans toutes les démarches.

Et la lutte commence à payer. Car après la lettre ci-après, le Préfet de région a adressé une lettre aux familles; deux familles ont été relogées définitivement depuis deux mois maintenant. Et tout laisse penser que cela ne devrait pas tarder pour les autres.

Assane Samb- Paris

Monsieur le Préfet de Police,

C'est en désespoir de cause que nous nous adressons aujourd'hui à vous.

En effet, nous sommes 6 familles qui avons été victimes d'expulsion soit parce que le bâtiment était en péril, soit parce que nous avons été victimes d'escroquerie en matière de logement. Nous avons alors les uns et les autres été hébergés de façon provisoire au Centre d'Hébergement pour Familles de l'Armée du Salut sis au 7/15 avenue de la Porte de la Villette sur ordre de la Préfecture (la dame qui s'occupait à l'époque de notre dossier s'appelle Mme Renoir). On nous avait bien dit que c'était provisoire, une semaine à un mois, nous disait-on même. Mais ce provisoire dure maintenant depuis 6 ans. Et nous avons l'impression d'avoir été complètement oubliés. Des enfants sont nés dans ce Centre et d'autres commencent à y vivre leur adolescence.

Pourtant, nous ne sommes pas restés inactifs. Nous avons mené toutes sortes de démarches, frappé à toutes les portes. Nous sommes tous inscrits pour une demande de logement social et renouvelons chaque année cette inscription. Nous sommes tous des cas prioritaires. Nous sommes tous en situation parfaitement régulière et disposons de ressources suffisantes pour payer un loyer. Mais nos demandes de relogement définitif en HLM sont restées à ce jour sans suite.

Nous avons vu diverses personnes venir dans ce centre, pour "enquêter" en vue de nous reloger, disent-elles chaque fois. Mais nous ne comprenons pas pourquoi une simple enquête pour un logement dure si longtemps. Sans mettre la bonne foi de qui que ce soit en doute, nous finissons par nous poser la question : veut-on simplement nous nourrir d'espoir ? Cela n'est pas possible. Nos familles sont en danger. La situation que nous vivons ici constitue une grave menace pour l'avenir de nos enfants.

Quant à nous mêmes, c'est le cauchemar que nous vivons chaque jour dans ce centre. Aux tracasseries (pas de visite après 20 heures - pour un moment, c'est supportable et nous comprenons ce genre de règlement dans un centre comme celui où nous sommes actuellement, mais vivre ainsi 6 ans, c'est trop -, refus de nous passer parfois les appels téléphoniques), s'ajoute la dégradation des locaux qui deviennent maintenant infestés de rats et d'autres bêtes et bestioles. **NOUS NE POUVONS PLUS VIVRE COMME ÇA!!**

Au moment où on parle du relogement provisoire des familles du 133 quai de la gare, nous rappelons que notre "provisoire" à nous dure depuis 6 ans, et nous l'avons dit aux représentants des familles du quai de la gare qui sont venus nous voir.

Pour vous exposer de vive voix notre situation qui devient maintenant un vrai danger pour l'ordre public, nous sollicitons une audience. Tout en respectant vos contraintes d'agenda, nous souhaiterions que cette audience ait lieu le plus rapidement possible.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Monsieur le Préfet, nos salutations respectueuses.

## La lutte contre le racisme et la xénophobie: Les immigrés doivent y contribuer

Le thème de l'immigration occupe à nouveau le devant de la scène politique française, à la veille des élections régionales et cantonales en France. Ce qui ne nous surprend pas : chaque élection en France a ainsi été marquée depuis bientôt 20 ans, avec le fameux "million pour le retour" de Stoléru, par le thème démagogique de l'"invasion par les immigrés".

Mais ce à quoi nous assistons aujourd'hui n'est pas un phénomène passager; le thème de l'immigration n'est plus seulement agité pour les besoins de la campagne électorale; il n'est plus seulement un thème utilisé à des fins démagogiques par des politiciens sans scrupules pour racoler des voix. Nous assistons aujourd'hui à un véritable enracinement du racisme et la xénophobie. La banalisation du racisme a atteint des sommets jamais égalés. Pour une grande partie des Français, le racisme, de fait, n'est plus un délit, mais une sorte "d'opinion"! Il y a l'"opinion" de M. Le Pen, un fasciste notoire, qui recueille aujourd'hui plus de 15% d'intentions de vote. Il y a l'opinion de Messieurs Chirac et Giscard, respectivement ancien Président et Premier Ministre de la France. L'un déclarait que le "droit du sang" doit se substituer au "droit du sol" actuellement en vigueur (ce qui exclurait d'emblée de la nationalité française des milliers voire des millions d'enfants d'étrangers nés en France); l'autre, lui, déclarait à Orléans que les "odeurs des immigrés" étaient gênantes pour leurs voisins de palier français! Le gouvernement n'est pas en reste : de Cresson (Premier Ministre il n'y a pas longtemps encore) qui veut reconduire les charters de Pasqua (de triste mémoire!), à Mitterand et Rocard invoquant un "seuil de tolérance", les responsables du gouvernement ont versé à fond dans la démagogie raciste et xénophobe. Pour un bien maigre résultat du reste, puisque cultiver sur les terres de Le Pen ne leur aura pas évité la débâcle lors des dernières élections.

Mais au delà des politiciens, ce qui est encore plus inquiétant pour nous immigrés, c'est de constater sur le terrain, dans nos lieux de travail, à l'usine, à l'école de nos enfants, cet enracinement insidieux du racisme, qui pénètre par tous les pores de la société française. Ce qui est le plus inquiétant

pour nous, c'est de constater que mêmes certains de nos meilleurs alliés d'hier sont aujourd'hui au plus sur des positions défensives, et n'élèvent plus comme il se doit la voix contre le racisme.

Tout ceci fait qu'il y a dans l'immigration beaucoup d'interrogations, si ce n'est un véritable désarroi. Interrogations sur les moyens de faire face à la montée du racisme, ceux qui sont nos alliés dans cette lutte; ou tout simplement : avons-nous encore des alliés dans la lutte anti-raciste en France?

Les manifestations anti- Le Pen de ces derniers temps, leur caractère particulièrement combatif et l'engagement dans ces manifestations de beaucoup de personnes totalement étrangères aux calculs politiques, apportent des réponses à certaines interrogations dans l'immigration. Oui, nous avons des alliés en France! Les traditions démocratiques, malgré les rudes épreuves, ne se sont pas évaporées du jour au lendemain dans ce pays.

Mieux: l'attitude passive d'une partie de ceux qui étaient hier dans le camp

anti-raciste ne doit pas être confondue avec une caution du racisme. Beaucoup de personnes sont plutôt dans le flou, désemparés par l'attitude du gouvernement socialiste notamment.

C'est pourquoi, nous avons des devoirs précis :

1)- nous devons apporter des réponses politiques claires à la campagne raciste et xénophobe qui monte. Et ces réponses doivent être offensives. Nous n'avons pas à nous culpabiliser ou nous excuser de quoi que ce soit! Nous devons au contraire montrer le rôle irremplaçable joué par les immigrés en France, leur contribution à tout ce qu'il y a eu de réellement démocratique dans l'histoire récente de ce pays (l'écrasement du fascisme notamment);

2)- nous devons prendre notre part dans les actions anti-racistes. Ce n'est pas en nous repliant dans nos foyers et nos HLM que nous ferons reculer le racisme. Il est regrettable de constater l'absence quasi-totale de l'immigration, l'immigration noire africaine surtout, dans les manifestations anti-racistes.

Prenons en mains notre destin, qui est aussi le destin de la démocratie dans ce pays!

Assane Samb - Paris

## Témoignage

J'ai été témoin d'une scène inouïe, qui est très révélatrice de la banalisation du racisme aujourd'hui.

Je suis enseignant dans un Collège de la banlieue parisienne. A la veille des congés de Février, un Monsieur qui avait violemment frappé un petit Maghrébin de 6è, l'a poursuivi jusqu'à l'intérieur du Collège où ce dernier s'était réfugié. Il a violemment pris à parti la direction de l'établissement qui lui demandait de sortir de l'enceinte du collège : "Collège pourri! Vous défendez ces enculés!", a-t-il dit.

Ce Monsieur, qui prétend que le jeune Maghrébin est responsable de la casse du... rétroviseur de sa voiture, s'est ensuite retiré tranquillement. Personne n'a porté plainte, et les protestations au sein du collège contre cet acte de violation d'un établissement scolaire doublé d'un acte raciste notoire ont été très faibles. Certains collègues ont même dit du jeune Maghrébin : " Il faut quand dire que cet enfant n'est pas blanc-blanc"! C'est là le problème, devrait-on ajouter! Lorsque des éducateurs en arrivent à une telle banalisation du racisme, il faut dire clairement qu'il y a quelque chose de profondément pourri dans la société! La gangrène qui se développe a un nom : c'est le fascisme, dont toute l'humanité a déjà cruellement fait l'expérience.

Assane Samb

## L'Europe de '93 contre les droits et l'égalité des droits

C'est dans un secret quasi absolu que le mardi 19 juin 90, la France, l'Allemagne et les Etats du Bénélux (Belgique, Luxembourg et Hollande), bientôt rejoints par l'Italie, signaient la "Convention de Schengen". Dès le 14 juin 85, la première partie de cet accord fut adoptée comme devant régir la "libre circulation des marchandises et des personnes".

Ces accords présentés comme un progrès dans le sens de "l'Europe des citoyens", de "l'Europe sans frontière", sont le fruit de négociations de 1985 à 1990 dans un grand secret ; le but est d'abolir les frontières entre les pays européens et de les reporter aux limites extérieures des pays signataires. Il fut relativement facile de s'entendre sur la "libre circulation des marchandises, des capitaux et des citoyens" des pays signataires. Et mises à part les réticences allemandes pour la deuxième partie des négociations, qui furent ainsi renvoyées plusieurs fois jusqu'à l'intégration de la RDA dans la RFA, le premier accord de 1985 allait finalement se voir complété en juin 90 comme une véritable réglementation européenne du sort des immigrés, et un début d'harmonisation des activités policières à l'échelle européenne.

L'accord de Schengen met quasiment fin et unilatéralement à bon nombre d'accords bilatéraux entre la France et nos pays d'origine en matière d'émigration. Ce sont 142 articles qui prévoient "les dispositions à prendre pour renforcer les contrôles aux frontières extérieures de 'l'espace Schengen'", et harmoniser progressivement les politiques comme celles concernant l'octroi des visas.

C'est dire que la mesure de Pasqua sur les visas devient potentiellement la règle à l'échelle européenne. Il s'agit, pour les pays signataires du dit accord, d'établir une liste identique d'une centaine de pays pour lesquels ils imposeront les visas.

Le contrôle aux frontières lui introduit la notion de contrôle aux aéroports et ports. On voit tout de suite d'où vient la mesure Marchand sur les scandaleuses "zones de transit" et le délai de garde à vue de 30 jours.

Pour les visas, on va vers la mise sur pied d'un "Comité exécutif" composé de représentants des pays membres de

l'accord Schengen qui va déterminer les conditions dans lesquelles les visas seront dorénavant délivrés. C'est dire encore une fois le mépris avec lequel les pays signataires de ces accords traitent les accords bilatéraux qu'ils ont avec nos pays d'origine, et cela sans une seule réaction de dignité minimale de nos autorités. Ce "comité exécutif" remplace carrément, et cela sans aucune consultation, les accords bilatéraux à partir desquels la politique française en matière de visas était jusqu'ici, en règle générale, fixée.

Le Groupe de Schengen affirme aussi son option de "lutte contre l'immigration clandestine". Et dans le cadre de cette politique, la "libre circulation des personnes" est réservée en priorité aux citoyens des pays de la CEE, plus particulièrement à ceux du groupe Schengen. Les immigré(e)s en situation régulière peuvent circuler entre les pays, mais doivent se "déclarer" à la police du lieu où ils vont, car "circuler ne signifie pas s'installer". C'est une sorte de "visa" qui est demandé aux immigrés qui se déplacent avec en prime l'impossibilité pour eux de s'installer. C'est une vraie régression par rapport au fait qu'actuellement un immigré peut s'installer partout en France et y travailler régulièrement.

Ceci est valable aussi pour les immigrés vivant dans les autres pays européens. En plus, un immigré auquel un pays du groupe refuse le visa, quelque soit le motif d'un tel refus, est tout de suite considéré comme "indésirable" par tous les autres pays et devient expulsable sans possibilité de recours.

C'est pour pouvoir repérer ces "indésirables" que le groupe Schengen a mis sur pied un "système information Schengen" (SIS) totalement informatisé dont le siège est installé à Strasbourg, qui permet ainsi le fichage policier et l'échange d'information pour rendre efficace le contrôle et le suivi des immigré(s) à travers les pays concernés. Ce système informatique contiendra des données concernant les étrangers ayant fait l'objet de refus d'admission pour des motifs "d'ordre public ou de sécurité". Ce qui est arrivé à l'opposant gabonais expulsé vers Dakar en 1989 au moment du soulèvement populaire contre le régime d'O. Bongo, ou encore au marocain

Moumen Diouri expulsé lui au Gabon pour avoir écrit un livre dénonçant "l'empire financier du roi du Maroc", nous montrent à quoi il faut s'attendre

Tout ceci est bien sûr couvert du prétexte en vogue aujourd'hui de "lutte contre l'immigration clandestine". Ce prétexte est l'élément à partir duquel on tente toujours de camoufler les politiques anti-immigrées qui sont mises en place. Et cette institutionnalisation à l'échelle européenne de l'Etat policier est manifeste avec l'instauration du "droit de poursuite" à l'intérieur des frontières communes au groupe de Schengen pour les polices nationales, du contrôle intérieur policier à chaque pays du groupe dans les ports et aéroports, y compris même pour les vols intérieurs.

Le groupe de Schengen, dans son obsession à réglementer l'immigration, est allé jusqu'à émettre, au mépris de toutes les conventions et législations concernant les compagnies aériennes, l'obligation pour celles-ci de vérifier la validité des documents de tous les voyageurs et de faire le tri entre les "bons" et les "mauvais" voyageurs sous peine de sanctions.

En ce qui concerne le droit d'asile, le système Schengen se réfère à la Convention "Asile" de Dublin du 15 juin 90 qui met fin à l'obtention de ce droit par quelqu'un qui aura été débouté du droit d'asile par un des pays du groupe, dans un autre pays de la CEE.

L'Europe dont on nous parle est et sera de plus en plus une Europe anti-immigrés. Les accords de Schengen dont la philosophie est de traiter l'immigration dans le même moule que la drogue, la délinquance, la criminalité et le terrorisme en sont une expression certaine.

Plus que jamais, c'est dans la lutte pour la réalisation de l'unité entre travailleurs français et immigrés, que l'on pourra arriver à bout du fléau qui gangrène de plus en plus la France et l'Europe : le racisme.

**Diagne Fodé**  
Secrétaire aux Relations Extérieures  
de la Section Nord (Lille)

### La formation professionnelle des immigrés menacée

En baissant de près d'un tiers le budget de la formation, les responsables du F.A.S. ne cherchent-ils pas à accentuer la marginalisation des immigrés?

C'est au moment où les demandes d'insertion par la formation sont les plus importantes; où l'exclusion des populations défavorisées - due en grande partie à la crise qui frappe les travailleurs français et immigrés et la montée du Front National notamment - que le gouvernement décide d'amputer encore de 20% environ l'enveloppe budgétaire de la formation du Fond d'Action Sociale (F.A.S.).

Les conséquences immédiates d'une telle décision pour les populations concernées sont :

- une quasi disparition de bon nombre de stages proposés par les organismes de formation en direction des immigrés, singulièrement les cycles de base (alphabétisation, sensibilisation professionnelle, ...);

- une suppression inévitable d'emplois au sein d'associations spécialisées dans l'accompagnement et la formation de "bas niveau de qualification", donc une difficulté plus grande

d'insertion des migrants.

Le FAS, financé en grande partie par les immigrés eux-mêmes; affecte chaque année une enveloppe, en perpétuelle diminution d'ailleurs, à la formation. L'idée de base étant de permettre aux immigrés une intégration en douceur dans le tissu socio-économique de la France, par l'apprentissage linguistique et professionnel.

La nouvelle orientation que vient de prendre le gouvernement est dangereuse parce qu'elle est brutale et sans concertation avec les publics concernés.

Vouloir inscrire les immigrés dans les mêmes dispositifs que les droits communs, c'est ne pas tenir compte d'handicaps socio-culturels qui avalent présidé à la création du FAS. C'est aussi supposer que ce dernier a rempli son rôle social et économique, et par conséquent n'a plus raison d'être.

Yaya Kane- Paris

### Le Virus

Pour masquer la pauvreté du débat sur l'immigration, on parle de charters, d'invasion, d'occupation, d'identité nationale menacée...

On dit que la France risque de devenir un "boulevard africain". Les arguments ne manquent pas: le droit du sang et du sol; le bruit et l'odeur; l'overdose; le seuil de tolérance; "la France ne peut pas accueillir toute la misère du monde" ....

Cependant, on continue à soutenir des régimes honnis qui pendant trente ans ont mis en place une véritable politique de sous-développement dont le prolongement naturel est l'émigration, l'accroissement de la famine et de l'ignorance, l'analphabétisme, le chômage, le licenciement massif...

Les vols de capitaux organisés par les dignitaires africains causent autant de dégâts que l'argent de la drogue. Ces fonds seraient mieux employés à éviter aussi bien les bains de sang que les nouvelles vagues d'émigration.

Samba Diagne - Paris

## SENEGAL

### Soutenons les luttes du monde scolaire

Notre organisation, l'Union des Travailleurs Sénégalais en France/Action Revendicative, a toujours soutenu les luttes des travailleurs au pays. Cette attitude est en particulier dictée par le fait que les émigrés sénégalais ont non pas choisi l'émigration, mais y ont été forcé par la situation du pays; ils représentent la fraction émigrée des travailleurs sénégalais.

C'est pourquoi, chaque fois que l'occasion s'est présentée, soit lors de voyages au pays de responsables de notre organisation, soit lors de venues en France de représentants des organisations syndicales du Sénégal, nous avons tenu à nous entretenir longuement avec eux de notre communauté de sort et la nécessité d'un soutien mutuel aux luttes de part et d'autre.

Notre prochain congrès devra être l'occasion de réaffirmer cette position de principe, et examiner les modalités de son application.

Un secteur particulièrement sensible ces dernières années a été celui de l'école. L'école, c'est l'avenir du pays, l'avenir de nos enfants restés sur place, nos neveux, nos nièces. Aucun

immigré sénégalais en France ne peut être indifférent à ce problème.

Or depuis le début de l'année, l'école sénégalaise est de fait paralysée; à l'université, on s'achemine vers une possible deuxième année blanche.

Depuis Décembre en effet, les grèves ont succédé aux grèves à l'université et dans les écoles : grèves des enseignants, des étudiants et des élèves.

Dès le mois de Décembre, le Comité National Intersyndical regroupant la Fédération de l'Éducation et la Recherche (SAES-UDEN et des Indépendants) et le SUDES a lancé un mot d'ordre de grève pour les 19, 20 et 21 Décembre autour d'une Plate-Forme en 13 points. Ce mot d'ordre de grève a été suivi à 70,28% par les enseignants. La Plate-Forme en 13 points reprenait pour l'essentiel de vieilles revendications des enseignants sur lesquelles le gouvernement avait pris des engagements mais sans jamais les satisfaire.

Cette action a été suivie d'un rassemblement devant le Ministère de l'Éducation Nationale le 17 Janvier,

pour protester contre les dilatoires et manœuvres du gouvernement.

Un nouveau mot d'ordre de grève pour les 4, 5, 6 Février 1992 a été suivi à 74%. Et ce, malgré ce que le Comité National Intersyndical dénonce dans une "Lettre aux enseignants" en date du 8 Février comme des "manœuvres du gouvernement tendant à réduire (les) revendications (des enseignants) à de simples réoccupations financières". Ce Comité a adopté le 19 Février un troisième Plan d'Action.

Quant aux étudiants, ils sont allés en grève pendant deux mois à partir du 5 Décembre 1991, pour de meilleures conditions d'étude et de vie. Les problèmes ne manquent pas en effet : déficit du budget de l'université, exigüité des locaux, manque de logements en cité universitaire, bourses dérisoires et en quantité insuffisante, taux d'échec de 80%, etc...

A peine les étudiants avaient-ils repris les cours que les élèves des lycées de Dakar et les étudiants de l'université de Saint-Louis les relayaient. Les enseignants quant à eux refusent les taux dérisoires des heures complémentaires imposés par le gouvernement pour rattraper l'année universitaire.

(suite p.15)

### Sénégal-Mauritanie Espoir et vigilance

*Cette déclaration a été rendu publique au mois de Juillet 91, lorsque nous avons appris que des négociations étaient engagées entre les gouvernements sénégalais et mauritanien. Par la suite, une délégation de l'UTSF/AR a rencontré M. L'Ambassadeur du Sénégal en France, pour lui exprimer de vive voix les préoccupations de nos compatriotes sur cette question.*

L'Union des Travailleurs Sénégalais en France/Action Revendicative (UTSF/AR) se réjouit des débuts de discussions entre les gouvernements sénégalais et mauritanien en vue d'une recherche de solutions aux différends entre les deux pays suite aux événements tragiques d'avril 1989.

Originaires de la vallée du fleuve dans leur immense majorité, les ressortissants sénégalais en France sont très sensibles à l'évolution du conflit.

Notre organisation, qui a toujours agit dans le sens de l'apaisement et pour des solutions négociées dans l'intérêt bien com-

pris des deux peuples et les deux Etats, attire l'attention sur la nécessité de trouver des solutions de fond aux vrais problèmes qui se posent en vue d'épargner aux populations de nouvelles tragédies. Il est de la haute responsabilité des deux gouvernements de s'orienter vers des solutions véritables et durables.

Dans ce sens; nous rappelons ce que nous avons toujours considéré comme nécessaire de mettre en œuvre :

1 - Recenser les pertes en vies humaines et en biens et procéder à l'indemnisation des victimes sénégalaises, mauritaniennes et

d'autres nationalités à l'occasion des événements de 1989.

2 - Arrêt et renonciation par les deux Etats aux expropriations des terres paysannes de la vallée du fleuve ; que les paysans sénégalais puissent continuer à cultiver leur terre sur la rive droite (quelque soit le traité frontalier retenu), que les paysans mauritaniens puissent faire de même sur leur terre située sur la rive gauche. Il serait très dangereux pour la paix civile entre les populations concernées, pour l'unité et la cohésion du Sénégal, de prendre cette question à la légère.

3 - Trouver une solution au contentieux frontalier sur la base des principes universellement admis.

4 - Reconnaissance par les autorités mauritaniennes du droit de leurs citoyens déportés au retour dans leur pays d'origine pour y vivre en paix et dans la dignité retrouvée, avec le concours si nécessaire des organisations internationales.

#### Scolaires...

(suite de la page 14)

Devant tous ces problèmes, le gouvernement fait la sourde oreille ou procède par injures. Selon les enseignants et les étudiants, pendant la période de la coupe d'Afrique, on aurait délibérément utilisé cet événement pour ignorer leurs revendications. Mais une fois la fête terminée, il a bien fallu se confronter à la réalité! Là nos ministres se sont énervés, à l'image de Magued Diouf jettant à la face d'une délégation des étudiants: "Vous êtes des envieux...".

L'école sénégalaise est en péril, et avec elle tout l'avenir du pays! Sur place, les enseignants, étudiants et élèves luttent non pas seulement pour des intérêts corporatistes, mais contre ce grave péril qui menace la nation tout entière.

Nous sommes concernés!

Assane Samb- Paris

### SENEGAL- MAURITANIE

Deux problèmes nous préoccupent:

1- Celui qui frappe des milliers de Mauritaniens et Sénégalais, à savoir les expulsions de ressortissants des deux pays en 1989. Mais aussi la mort de milliers de travailleurs et leurs familles, et les pertes matérielles incalculables. Nous souhaitons que des solutions définitives soient trouvées en ce qui concerne:

- les problèmes des frontières et des terres entre les deux pays;
- l'indemnisation des travailleurs expulsés des deux pays.

2- Le problème des Mauritaniens déportés au Sénégal et au Mali par le gouvernement mauritanien, c'est à dire plusieurs milliers de Noirs Mauritaniens. Nous souhaitons leur retour dans leur pays, c'est à dire la Mauritanie, où ils doivent retrouver leurs biens confisqués.

Notre organisation a soutenu et soutient encore les actions qui vont dans ce sens.

Nous demandons comme par le passé aux gouvernements sénégalais et mauritanien de s'engager le plus rapidement possible dans la solution de ces problèmes, et faire oublier à nos populations cette tragédie.

Nous savons que tôt ou tard les deux gouvernements finiront par s'asseoir sur une seule table pour discuter réellement de ces problèmes.

Pourquoi pas maintenant?

Djiby Sy

Secrétaire aux Relations Extérieures  
et Revendications de l'UTSF/AR

### Mauritanie Un Etat raciste méconnu

En avril 1989, à la faveur des tragiques événements entre le Sénégal et la Mauritanie, le régime militaire de Nouakchott, celui de Ould Sid Mouhamed Taya, a déporté des centaines de milliers de noirs mauritaniens, hommes, femmes, et enfants dans les pays limitrophes: Sénégal, Mali. Des citoyens mauritaniens depuis toujours, des cadres civils, militaires, des employés, des paysans ont été expulsés de leur propre pays, leurs papiers le plus souvent déchirés.

Les déportés vivent dans des camps de fortune une situation particulièrement difficile et n'aspirent qu'à une seule chose : retrouver un jour leur pays et leurs droits de citoyens garantis. Taya refuse et les ignore.

C'est dans un pays à moitié vidé de sa composante noire que le régime a organisé des consultations électorales: référendum sur la Constitution, élections présidentielles, législatives, sénatoriales. Des consultations largement boycottées qui ont pour objet principal de tromper l'opinion internationale sur la nature du régime qui est foncièrement raciste. A l'intérieur du pays, le pouvoir économique et politique se trouve concentré entre les mains des Maures Beydanés.

Les organisations de la résistance ont la vie dure, les militants et sympathisants notamment des FLAM (Front de Libération Africaine de Mauritanie) sont pourchassés, arrêtés, emprisonnés, torturés, assassinés. Ses combattants déportés et exilés au Sénégal sont étroitement surveillés, parfois arrêtés et à chaque fois désarmés par les autorités civiles et militaires du Sénégal sous les ordres du gouvernement.

Les visas d'entrée au Sénégal exigés aux Mauritaniens compliquent la vie y compris aux simples citoyens qui ont des attaches au Sénégal. Nous renouvelons notre totale solidarité sans limite à ce peuple frère de Mauritanie, solidarité qui n'a aucun rapport avec le conflit qui oppose le Sénégal et la Mauritanie.

Mamadou Dème - Etampes

### Afrique du Sud : Rien n'est encore réglé

L'immense majorité noire du peuple sud africain continue son combat avec l'ANC pour l'abolition totale de l'apartheid. Cette lutte courageuse bénéficie d'un soutien large des peuples de la région de l'Afrique Australe et des autres continents.

Cette situation a conduit le régime raciste de Prétoria dans une impasse. Il cherche alors par des manœuvres à sauver son existence sous différentes formes.

Après les libérations des principaux dirigeants de la lutte anti-apartheid, Nelson Mandela et ses compagnons, la législation des organisations de résistance acquises par la lutte du peuple sud africain et de la solidarité internationale, des négociations se sont engagées entre le pouvoir de la minorité blanche et les représentants de la majorité noire. Tout en continuant d'encourager les luttes et les massacres au sein de la population noire, le régime de Frederick Decker a organisé son référendum qui ne concernait que sa minorité. La réponse du oui à la poursuite de la politique qui vise à sauver les meubles de l'apartheid l'a emporté. De toute évidence, les tenants de l'ordre raciste ont compris qu'il n'est plus possible de continuer de la même façon. Depuis, les félicitations pleuvent de toutes parts pour le chef de l'apartheid pour faire croire à l'opinion que c'est grâce à la volonté, à l'acceptation de la minorité blanche que l'ordre raciste disparaît. C'est une grosse ficelle. Il faut poursuivre la lutte pour abattre l'apartheid, construire une société multiraciale et démocratique où chaque homme, qu'il soit blanc, noir, métis, indien, etc... comptera pour un avec les mêmes droits et devoirs.

Pour l'heure, ce n'est pas gagné, la politique d'isolement et de sanction doit être poursuivie contre Prétoria comme le réclament Nelson Mandela et l'ANC, jusqu'à la victoire finale. Nous renouvelons notre totale solidarité à l'ANC et au peuple sud-africain.

Mamadou Dème,  
Secrétaire à l'Organisation de l'UTSF/AR

## Palestine Un poids et trois mesures ... !

Depuis plus de 40 ans, le peuple palestinien est dispersé. Une partie dans les Territoires, d'autres dans divers pays, dans divers continents, faute de patrie. Il lutte sous la bannière de diverses organisations regroupées au sein de l'OLP pour la création effective d'un Etat indépendant en Palestine occupée. Les dirigeants israéliens mènent une guerre et une répression à l'égard des populations des territoires occupés, organisent des raids au sud Liban contre les populations civiles.

La jeunesse palestinienne résiste par des pierres à une des armées les plus redoutables. La communauté des Etats demeure incapable faute de volonté à imposer une solution juste dans cette partie du monde.

Les négociations organisées par l'administration américaine de Madrid à Moscou en passant par Washington ignorent les droits fondamentaux du peuple palestinien : son droit à l'existence dans un Etat indépendant en Palestine.

La détermination utilisée pour restaurer la souveraineté du Koweït, les préparatifs de guerre contre la Libye montrent bien que dans notre époque il y a un poids et trois mesures. Tous les peuples épris de paix et de justice doivent renforcer leur solidarité avec le peuple palestinien et son représentant légitime l'OLP.

Mamadou Dème - Etampes

# 4<sup>e</sup> congrès des travailleurs sénégalais en France

## Les émigrés pour la création de conseils municipaux consultatifs

PARIS : CORRESPONDANCE DU BIPS - Le 4<sup>e</sup> congrès de l'Union des travailleurs sénégalais en France/Action revendicative (UTSF/AR) s'est tenu samedi dernier dans l'immense salle des fêtes de la commune d'Etampes (banlieue parisienne), sous la présidence effective de Mme Mata Sy Diallo, ministre chargé des Emigrés et du conseiller régional, maire communiste d'Etampes Gérard Lefranc. Des dirigeants politiques et responsables syndicaux sénégalais parmi lesquels Amath Dansokho, secrétaire général du PIT-Sénégal et ministre de l'Urbanisme et de l'Habitat, Babacar Niang, secrétaire général du PLP, Abdoulaye Samb du SUDES et Alassane Diagne trésorier du Syndicat des travailleurs des postes et télécommunications du Sénégal affilié à l'Union nationale des syndicats autonomes du Sénégal (UNSA) et représentant de l'UNSA, ont répondu à l'invitation de l'UTSF/AR. On notait, du côté parisien, la présence du Consul général Alioune Kébé et son staff ainsi que de nombreuses organisations africaines installées en France. Implantée à travers la France, l'UTSF/AR est l'une des organisations africaines les plus dynamiques. Elle ne vit que par les cotisations de ses membres. Selon son secrétaire à l'organisation Mamadou Dème, «notre mouvement n'a reçu depuis sa création, en 1984, aucune subvention ni d'un gouvernement ni d'une commune encore moins d'une association».

Les militants venus de toute la France ont abordé au cours des travaux des problèmes liés à l'immigration : l'emploi, le logement, l'école, la formation, le racisme, les exclusions, l'Europe, la vie dans les cités. L'avenir des jeunes immigrés et les problèmes de développement en Afrique ont été également au centre des débats de ce congrès. Au nom des Etampois, M. le Maire a expliqué pourquoi sa ville a accepté d'abriter ce congrès : «D'abord, l'UTSF/AR est une organisation que nous connaissons depuis longtemps par son sérieux et sa capacité de mobilisation. Ensuite, nous partageons avec vous l'exigence du nouvel ordre de la gauche qui est celui du combat pour le progrès, de la fraternité et du droit au travail. Enfin, au cœur de

vos travaux se trouvent nos préoccupations, notamment la lutte contre les thèses défendues par l'extrême droite raciste et xénophobe (...)

### Obstacles

Quant à Mamadou Dème, membre du secrétariat exécutif, chargé de l'organisation, il s'est félicité de la présence du ministre sénégalais chargé des Emigrés et des responsables du PIT Sénégal et du PLP ainsi que des représentants du SUDES et du syndicat des postes et des télécommunications. Dans le rapport du comité directeur sortant qu'il a présenté, M. Dème a mis en évidence des revendications en direction des autorités françaises et sénégalaises. Ainsi, dans le cadre de l'intégration, l'UTSF/AR encourage les initiatives relatives à la mise dans les communes de conseils municipaux consultatifs des immigrés qui est une étape vers le droit de vote aux élections locales pour les étrangers. En ce qui concerne les visas d'entrée en France, nos compatriotes ont condamné les mesures draconiennes prises par la France pour l'obtention du visa à partir de Dakar, en exprimant l'adhésion de son mouvement à la nécessité d'un accueil dans les meilleures conditions possibles des familles. L'UTSF/AR a constaté la volonté manifeste de certaines administrations françaises de s'opposer dans les faits au droit élémentaire : celui d'avoir une vie de famille. A ce propos, le comité directeur a dénoncé les obstacles pour l'obtention d'un logement et a exigé l'accélération de la procédure d'acquisition. Les Sénégalais de France regroupés au sein de l'UTSF/AR réclament aussi la renégociation des accords entre les deux pays sur les allocations familiales. Ils souhaiteraient en effet que la participation française soit portée au même niveau que les accords signés avec le Maroc, la Tunisie et l'Algérie.

S'adressant aux autorités sénégalaises, l'UTSF/AR a noté «une certaine amélioration» dans l'accueil du public au consulat du Sénégal en France. De même, des progrès remarquables ont été constatés au niveau de la délivrance des papiers administratifs, le passeport

en particulier. Par contre, ils se sont plaints, encore une fois, des «tracasseries douanières» dont sont victimes les immigrés pendant les vacances au pays ou au moment du retour définitif. Nos compatriotes se sont félicités du droit de vote des immigrés aux élections du Sénégal désormais reconnu par le code électoral. Ce droit de vote accordé aux émigrés, est, selon Mata Sy Diallo, un acte fondamental de l'Etat républicain qui a ainsi accordé la citoyenneté totale à l'émigré. Dans un discours remarqué, le ministre chargé des Emigrés a expliqué les réalisations de notre gouvernement au profit des émigrés. S'agissant de l'aide et de la protection sociale de nos compatriotes vivant en France, l'Etat sénégalais, a souligné le ministre, a créé un cadre institutionnel adéquat se traduisant par un consulat général à Paris, un bureau consulaire au Havre et des consulats honoraires dans toutes les zones d'implantation de nos compatriotes. Mme Mata Sy Diallo s'est appesantie sur les accords portant sur la formation pour les candidats au retour au Sénégal et sur des lignes de crédits pour le financement de projets de réinsertion qui ont été signés entre les deux pays. Elle a ensuite expliqué, les accords conclus entre le Sénégal et la France dans le domaine de l'émigration, la convention de sécurité sociale signée également en 1974. «Vous savez, a-t-elle dit aux émigrés, notre gouvernement a pris à bras le corps les problèmes qui vous préoccupent ; ils ont pour noms mandats, passeports, tracasseries douanières, allocations familiales (...)

D'ailleurs, il est à noter qu'une bonne partie de ces problèmes ont trouvé, de l'avis même des immigrés, une solution. Tout cela démontre que le gouvernement de la République, sous la haute direction du Premier ministre Habib Thiam, demeure plus que jamais attentif aux problèmes des Sénégalais, les émigrés en particulier. Notons qu'une soirée culturelle animée par le ballet africain «Kakanda» et Penda Diabaté artiste sénégalaise installée à Paris, a clôturé ce 4<sup>e</sup> congrès qui a été un succès sur tous les plans.

M.M.M.